



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 371 798 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.12.2003 Bulletin 2003/51

(51) Int Cl.7: **E05B 65/08**, E05B 17/20,
E05C 9/02

(21) Numéro de dépôt: **03290710.7**

(22) Date de dépôt: **20.03.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Alvarez, Eric**
57870 Hommert (FR)

(74) Mandataire: **Keib, Gérard**
Pontet Allano & Associés S.E.L.A.R.L.
6 avenue du Général de Gaulle
78000 Versailles (FR)

(30) Priorité: **14.06.2002 FR 0207353**

(71) Demandeur: **Ferco International Ferrures et
Serrures de Bâtiment**
57445 Réding (FR)

(54) **Dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant**

(57) Le dispositif comprend une tête (1) en métal, destinée à être fixée dans une rainure du montant avant (2) d'un ouvrant coulissant, cette tête (1) comportant au moins une lumière longitudinale (3) découpée dans ladite tête, dans laquelle est engagé un élément de verrouillage (4) dont l'une des extrémités de verrouillage peut s'engager dans une gâche (5) fixée en regard dudit montant avant (2) de l'ouvrant coulissant.

Le bord inférieur de ladite lumière (3) porte une languette (6) découpée et pliée à 90° par rapport à la face avant de la tête (1) de telle sorte que cette languette (6) puisse faire saillie sous le bord inférieur (5a) de la gâche (5) pour empêcher le soulèvement de l'ouvrant coulissant.

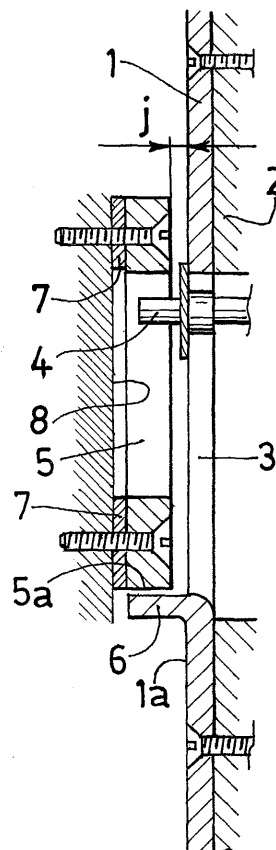


FIG.2

EP 1 371 798 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant.

[0002] On connaît des dispositifs de verrouillage pour ouvrants coulissants, comprenant une têtère en métal, destinée à être fixée dans une rainure du montant avant d'un ouvrant coulissant, cette têtère comportant au moins une lumière longitudinale découpée dans ladite têtère, dans laquelle est engagé un élément de verrouillage dont l'une des extrémités est reliée à au moins une tringle de verrouillage s'étendant dans la direction de la têtère, l'autre extrémité dudit élément de verrouillage pouvant s'engager dans une gâche fixée en regard dudit montant avant de l'ouvrant coulissant.

[0003] Dans de tels dispositifs, un individu malveillant, en particulier un cambrioleur peut soulever l'ouvrant coulissant en utilisant un outil approprié et parvenir ainsi à ouvrir l'ouvrant coulissant et à pénétrer ainsi à l'intérieur d'un local.

[0004] L'état de la technique décrit plusieurs solutions permettant d'empêcher l'effraction, notamment par soulèvement, des ouvrants coulissants.

[0005] La plupart, sinon la totalité des solutions connues sont onéreuses, car elles compliquent la fabrication des dispositifs de verrouillage pour ouvrants coulissants.

[0006] Le but de la présente invention est de remédier aux inconvénients des réalisations connues, en proposant un dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant qui non seulement soit peu coûteux à fabriquer, qui n'implique aucun ajout de pièce aux dispositifs de verrouillage, mais également maintient l'intégralité des fonctions et avantages de ceux-ci.

[0007] L'invention vise ainsi un dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant, comprenant une têtère en métal, destinée à être fixée dans une rainure du montant avant d'un ouvrant coulissant, cette têtère comportant au moins une lumière longitudinale découpée dans ladite têtère, dans laquelle est engagé un élément de verrouillage dont l'une des extrémités est reliée à au moins une tringle de verrouillage s'étendant dans la direction de la têtère, l'autre extrémité dudit élément de verrouillage pouvant s'engager dans une gâche fixée en regard dudit montant avant de l'ouvrant coulissant.

[0008] Suivant l'invention, le dispositif anti-soulèvement est caractérisé en ce que le bord inférieur de ladite lumière porte une languette découpée et pliée à 90° par rapport à la face avant de la têtère, de telle sorte que cette languette puisse faire saillie sous le bord inférieur de la gâche pour empêcher le soulèvement de l'ouvrant coulissant.

[0009] Cette languette découpée et pliée est très simple à réaliser lors de la fabrication en grande série de la têtère. De plus, elle apporte une solution efficace au problème posé, à savoir l'anti-soulèvement.

[0010] Selon une particularité avantageuse de l'invention, la gâche comporte à son bord inférieur un mé-

plat sur lequel est susceptible de venir en appui ladite languette en cas de tentative de soulèvement.

[0011] Un tel méplat est très facile à réaliser, lors de la fabrication, par exemple par moulage de la gâche.

[0012] De préférence, la longueur de la languette est sensiblement égale à la largeur dudit méplat, mesurée dans la direction de la languette, additionnée du jeu normal de feuillure.

[0013] De préférence également, la face arrière de la gâche repose sur une ou plusieurs cales pour régler le jeu de feuillure.

[0014] Les dispositions ci-dessus permettent de compenser les tolérances de fabrication de façon que dans tous les cas, la languette puisse prendre appui sur une surface suffisante du bord inférieur de la gâche pour empêcher le soulèvement de l'ouvrant coulissant.

[0015] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

[0016] Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples, non limitatifs,

- la figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif anti-soulèvement selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale du dispositif selon la figure 1.

[0017] Dans la réalisation représentée sur les figures 1 et 2, le dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant, comprend une têtère 1 en métal, destinée à être fixée dans une rainure du montant avant 2 d'un ouvrant coulissant. Cette têtère 1 comporte au moins une lumière longitudinale 3 découpée dans ladite têtère, dans laquelle est engagé de façon coulissante un élément de verrouillage 4.

[0018] L'une des extrémités de cet élément 4 est reliée à au moins une tringle de verrouillage (non représentée) s'étendant dans la direction de la têtère 1, l'autre extrémité dudit élément de verrouillage 4 pouvant s'engager dans une gâche 5 fixée en regard dudit montant avant 2 de l'ouvrant coulissant.

[0019] La lumière 3 a une longueur égale à la course de déplacement de la tringle de verrouillage reliée à l'élément de verrouillage 4.

[0020] Conformément à l'invention, le bord inférieur de la lumière 3 porte une languette 6 découpée et pliée à 90° par rapport à la face avant 1 a de la têtère 1.

[0021] Ainsi, comme montré par les figures 1 et 2, la languette 6 fait saillie sous le bord inférieur 5a de la gâche 5 pour empêcher le soulèvement de l'ouvrant coulissant.

[0022] La gâche 5 comporte à son bord inférieur un méplat 5a sur lequel est susceptible de venir en appui la languette 6 en cas de tentative de soulèvement de l'ouvrant coulissant.

[0023] De préférence, comme indiqué sur la figure 2, la longueur de languette 6 est sensiblement égale à la largeur du méplat 5a mesurée dans la direction de la languette 6, additionnée du jeu normal j de feuillure.

[0024] Comme montré par la figure 2, la face arrière de la gâche 5 peut reposer sur une ou plusieurs cales 7 pour régler le feu de feuillure j.

[0025] Grâce à cette disposition, la languette 6 ne risque pas de buter contre la surface 8 sur laquelle la gâche 5 est fixée. 5

[0026] De même, la languette 6 est suffisamment longue pour recouvrir sensiblement toute la surface du méplat 5a.

[0027] La réalisation de la languette 6 est extrêmement simple. 10

[0028] Lors de la fabrication des têtes classiques, la lumière 3 est réalisée par emboutissage ou estampage, opération dans laquelle tout le métal correspondant à la lumière est enlevé. 15

[0029] Dans le cas de l'invention, on enlève une partie du métal, la partie restante correspondant à la languette 6 découpée sur ses côtés, est pliée à 90°.

[0030] Bien entendu, la tête 1 peut s'étendre sur toute la hauteur du montant 2 de l'ouvrant coulissant et comporter plusieurs lumières 3, chacune présentant une languette découpée et pliée, identique à la languette 6 représentée sur les figures 1 et 2. 20

25

Revendications

1. Dispositif anti-soulèvement pour ouvrant coulissant, comprenant une tête (1) en métal, destinée à être fixée dans une rainure du montant avant (2) d'un ouvrant coulissant, cette tête (1) comportant au moins une lumière longitudinale (3) découpée dans ladite tête, dans laquelle est engagé un élément de verrouillage (4) dont l'une des extrémités est reliée à au moins une tringle de verrouillage s'étendant dans la direction de la tête (1), l'autre extrémité dudit élément de verrouillage (4) pouvant s'engager dans une gâche (5) fixée en regard dudit montant avant (2) de l'ouvrant coulissant, **caractérisé en ce que** le bord inférieur de ladite lumière (3) porte une languette (6) découpée et pliée à 90° par rapport à la face avant de la tête (1), de telle sorte que cette languette (6) puisse faire saillie sous le bord inférieur (5a) de la gâche (5) pour empêcher le soulèvement de l'ouvrant coulissant. 30 35 40 45

2. Dispositif anti-soulèvement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la gâche (5) comporte à son bord inférieur un méplat (5a) sur lequel est susceptible de venir en appui ladite languette (6) en cas de tentative de soulèvement. 50

3. Dispositif anti-soulèvement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la longueur de la languette (6) est sensiblement égale à la largeur dudit méplat (5a), mesurée dans la direction de la languette, additionnée du jeu normal de feuillure (j). 55

4. Dispositif anti-soulèvement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la face arrière de la gâche (5) repose sur une ou plusieurs cales (7) pour régler le jeu de feuillure (j).

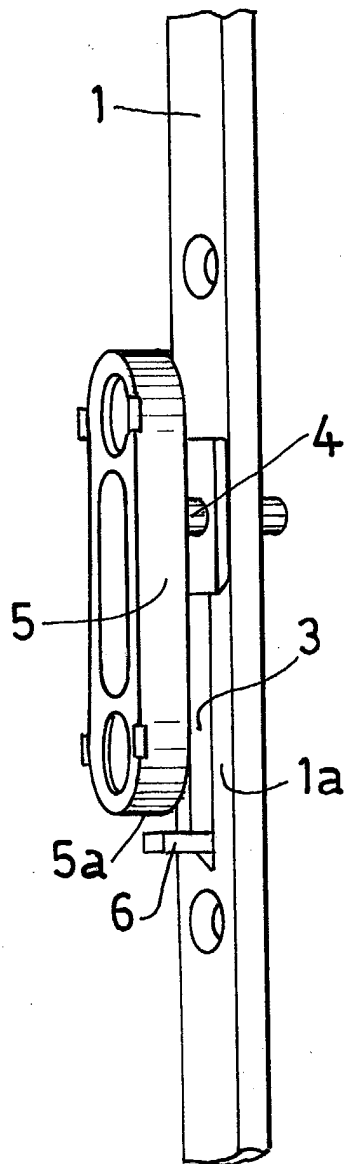


FIG.1

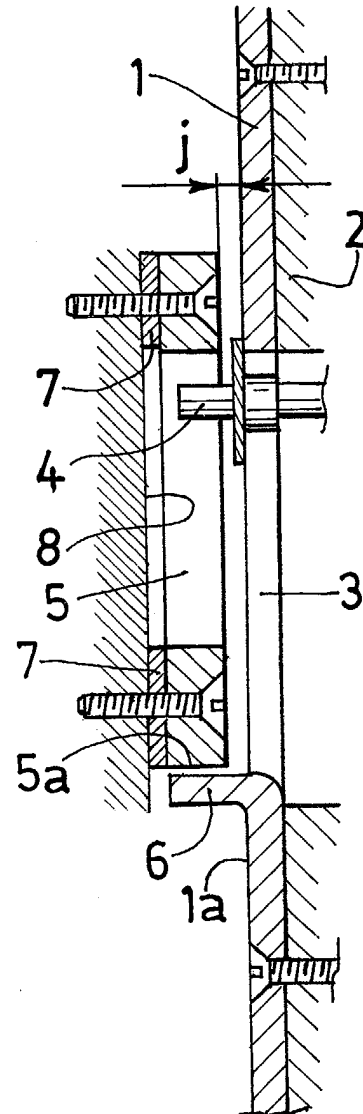


FIG.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0710

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 6 076 866 A (PREVOT GERARD ET AL) 20 juin 2000 (2000-06-20) * colonne 2, ligne 66 - colonne 5, ligne 12; figures 1-5 *	1-3	E05B65/08 E05B17/20 E05C9/02
A	US 2 749 164 A (KITZELMAN EDWARD H) 5 juin 1956 (1956-06-05) * le document en entier *	1-3	
A	US 4 076 289 A (BERGEN GERHARD STANLEY ET AL) 28 février 1978 (1978-02-28) * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 29; figures 1,2,6 *	1	
A	FR 2 704 591 A (COSTA ALAIN ;ALUVAR SA) 4 novembre 1994 (1994-11-04) * page 10, ligne 12 - ligne 21; figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			E05B E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 septembre 2003	Examineur PEREZ MENDEZ, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0710

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-09-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 6076866	A	20-06-2000	FR	2765261 A1	31-12-1998
			CA	2241491 A1	27-12-1998
			DE	69812785 D1	08-05-2003
			EP	0892133 A1	20-01-1999
US 2749164	A	05-06-1956	AUCUN		
US 4076289	A	28-02-1978	CA	1084081 A1	19-08-1980
FR 2704591	A	04-11-1994	FR	2704591 A1	04-11-1994

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82